

Tout Personnel**26 mars 2026 - n° 361****Comité social d'administration central du 19 mars 2026**

La séance est présidée par la Directrice générale ; le directeur des ressources humaines national, M. Mullartz a fait part de son départ et a été remercié par la DG et les représentants du personnel qui ont souligné son action pour restaurer le dialogue social durant ses 3 ans ½ de présence à l'ONF. Virginie Veau a assisté au début de la réunion : elle prendra ses fonctions de DRH national le 7 avril prochain.

Le SNUPFEN-Solidaires, Forêt publique-UNSA et Synergies-FO ont lu une déclaration liminaire :

Nous avons pris connaissance cet automne de consignes écrites données en matière de tournées DFCI, dans l'agence Ain Loire Rhône, datées des 31 juillet et 1^{er} août 2026. (cf. pièces jointes).

Celles-ci incitent à facturer des tournées patrimoniales de police programmées classiques sur la MIG DFCI, alors même que des tournées DFCI de ce type au vu des conditions météorologiques n'étaient pas légitimes.

Nous savons que la direction de l'ONF laisse faire ce genre de pratiques, qui se montrent très rentables sur le plan budgétaire. Ces pratiques peuvent être considérées comme un détournement de fonds publics.

Nos Organisations syndicales alertent depuis longtemps sur ces pratiques dans cette instance, mais sans preuve, il était jusque-là difficile d'étayer factuellement nos propos.

Or avec ces écrits, il est désormais établi qu'au moins dans l'agence concernée, ces pratiques illégales sont officialisées. Ce qui présente un risque énorme quant à la crédibilité et à la probité de l'établissement au regard de cette MIG confiée et financée par l'Etat à l'ONF.

Le SNUPFEN-Solidaires a donc demandé à la Directrice générale, en décembre 2025, de bien vouloir mettre fin à ces pratiques, et de faire un rappel à l'ordre écrit à tous les directeurs.

Or 3 mois après, rien n'a été fait.

Par conséquent, pour ne pas se rendre complices de ces pratiques, les organisations syndicales signataires font la présente déclaration liminaire, pour réitérer cette fois officiellement cette demande.

En réponse, la DG indique qu'il sera rajouté dans l'instruction DFCI l'impossibilité de mettre en œuvre systématiquement les patrouilles, pour éviter ce type de problème.

La CGT Forêts a également lu une déclaration liminaire à propos des prêts sociaux et d'OREE - qui fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Point 1 – Approbation des PV des réunions des 15 octobre et 9-10 décembre 2025 (avis).

Le SNUPFEN souligne la bonne qualité des documents désormais présentés.

Le PV du 15 octobre a été envoyé à temps et est approuvé à l'unanimité ; le deuxième PV sera soumis pour avis lors de la prochaine instance. Un travail important a été effectué pour résorber le retard.

Point 2 – Suivi des engagements

Le tableau est présenté comme à l'accoutumée. Il reste des points de 2024 qui sont toujours à programmer, le SNUPFEN demande que les dates de prise en compte de ces sujets soient déterminées. La DG propose d'en traiter une partie au CSA de juin. Même si les sujets sont traités au fur et à mesure en fonction des effectifs disponibles, les priorités de la direction ne correspondent pas toujours à celles des représentants des personnels.

Point 3 – Présentation des nouvelles conditions générales de ventes de bois

Ce sujet a été présenté au Conseil d'administration ONF du 10 mars 2026, mais n'avait pas pu être présenté au préalable aux instances comme le prévoient les textes. Il a donc été retiré du délibéré du CA, avec un report du vote au CA ONF du 24 juin 2026. Au cours du CA ONF, la DCBS et la DAI ont noté les remarques des représentants des personnels. En CSA, ils ont apporté les premiers éléments de réponses.

Les CGV en vigueur résultent de textes datant de 2008, mis à jour entre 2017 et 2020. Pour assurer la sécurité commerciale et juridique de l'ONF, éviter des contentieux, il a été décidé d'en faire la mise à jour.

Cependant, au vu des questionnements, il a été décidé d'organiser un groupe de travail avant le CA ONF, sur les points suivants :

- Cessions accessoires (préférentielles)
- Vente en bloc, possibilité du geste commercial de l'ONF en cas d'écart significatif
- Bois sur pied à la mesure, transfert de propriété en cas de dégradation des bois
- Facturation des pénalités en fin de contrat.

La mise en application des nouvelles CGV est prévue : au 1er août 2026 dans le cadre des ventes d'automne.

En parallèle de ce sujet, le SNUPFEN a questionné la DG sur la liquidation d'une société forestière dans les Vosges qui pourrait entraîner une forte créance de l'ONF de plus de 400 000€, y compris les pénalités d'enlèvement des bois sans permis. A la suite de ce dysfonctionnement, une réunion d'urgence de tous les services bois du Grand-Est a eu lieu pour se questionner sur les modes opératoires des contrats de bois façonné.

Un audit flash a été commandé à l'IG pour faire la lumière sur l'enchaînement des décisions ONF. La DG s'est engagée à en présenter les conclusions en CSA central de juin.

Point 4 – Présentation du projet d'actualisation de l'instruction sur la stratégie et l'organisation de l'activité police (avis)

Point 5 – Actualisation de l'instruction relative à la mise en œuvre de la MIG DFCI à l'ONF (avis)

Le SNUPFEN, la CGT et l'UNSA ont fait appel à des experts pour ces 2 points, qui ont fait remonter de très nombreuses remarques en séance.

Le SNUPFEN a souligné le gros travail de coordination entre les projets d'instruction qui se complètent. Outre qu'il y ait de nombreuses remarques et précisions à apporter, l'articulation de l'instruction armement (à suivre) ne peut avoir lieu, l'arrêté d'application du décret n'ayant pas encore été pris. On bâtit toute une architecture sur un cadre législatif non encore fixé ; donc on ne peut pas se prononcer sur ces textes. On peut supposer que l'arrêté interviendra rapidement après jugement sur le décret.

La DG considère effectivement qu'on peut reporter le vote sur l'instruction armement (objet du point suivant). En revanche, elle considère qu'il n'y a pas lieu de remettre le vote pour les instructions police et DFCI.

Après de longs débats, et compte-tenu des délais de mise en œuvre dans les DT de ces deux instructions, la DG propose de réunir un CSA extraordinaire le 8 avril prochain, (vote sans débat). Entre temps, les représentants du personnel feront remonter leurs remarques sur les 2 instructions pour amender le projet. Même s'il y a peu d'espoir de prise en compte des remarques dans la nouvelle version...

Les votes sur les instructions police et DFCI sont ainsi reportés.

Point 6 - Présentation du projet de nouvelle instruction sur l'armement de défense (avis)

Comme il a été dit ci-dessus, le point est reporté.

Point 7 - bilan consolidé de la campagne DFCI 2025 – volet RH

Les sujétions liées aux patrouilles font l'objet du versement d'une prime, définie par l'instruction 24-T-111 vB du 30 avril 2024 et l'article 27-1 de la CCN. Ces sujétions s'inscrivent dans un double cadre sur la période de référence du 1^{er} juillet au 15 septembre de l'année considérée (15 septembre au 15 décembre pour La Réunion) :

- **sujétion sur la programmation des congés** : prise d'aucun congé, seulement 1 semaine ou 2 semaines sur ladite période ;
- **sujétion au regard de l'inscription sur un planning d'intervention le week-end** : inscription pour 2, 3 ou 4 week-ends.

La comparaison des données sur les quatre dernières années témoigne de la montée en charge progressive du dispositif en 2022 et 2023, associée à une généralisation de celui-ci sur l'ensemble des territoires, puis d'un dispositif pleinement déployé en 2024 et 2025. Plus de 2 000 personnes, fonctionnaires et salariés, ont bénéficié de cette prime en 2025, pour un montant moyen de 262€.

Point 8 - bilan des formations police-armement 2025 et perspectives 2026

Les projets de formation de base (niveau 1 et commissionnement) sont intégrés dans le parcours d'adaptation à l'emploi des TFT dès 2026. La formation initiale armement et gestes technique est mise en place sur les fondamentaux juridiques de constatation.

Le SNUPFEN s'interroge sur le nombre d'instructeurs nationaux police armement disponibles : actuellement, ils ne sont que cinq. Pourront-ils assurer toutes les formations ? Et ont-ils toutes les compétences pour assurer la formation en matière de procédure pénale, très précise et complexe ?

Les représentants du personnel s'interrogent aussi sur la formation au commissionnement des salariés dans la mesure où elle est comprise dans la formation des TFT ?

Points 9 et 10 – Consultation sur le projet de décision des élections professionnelles 2026 (CSA et CCP) (avis)

Les élections pour les personnels de droit public auront lieu du 3 au 10 décembre 2026.

Les comités sociaux d'administration de service sont renouvelés dans les directions territoriales, les directions régionales et à la direction générale de l'ONF, soit :

- 9 comités sociaux d'administration territoriaux (CSAT) : Auvergne-Rhône Alpes ; Bourgogne-Franche Comté ; Centre-Ouest-Aquitaine ; Grand Est ; Seine-Nord ; Midi-Méditerranée ; Corse ; Guyane ; Martinique ;
- 2 comités sociaux d'administration régionaux (CSAR) Guadeloupe ; La Réunion,
- 1 comité social d'administration spécial (CSAS) pour la direction générale.
- Et le comité social d'administration central (CSA C).

Les modalités de vote et de répartition restent les mêmes que lors des élections précédentes. Elles auront lieu par vote électronique, par scrutins de sigles et de listes.

Pour la commission consultative paritaire (CCP) des personnels contractuels de droit public, les modifications portent sur la répartition femmes/hommes du fait de l'évolution de la population.

Vote : 7 votes favorables.

Point 11 – information sur le contrat Etat/ONF

Comme lors du CA ONF du 11 mars dernier, aucune information à ce sujet : rien de nouveau sous le soleil...

Point 12 : relance du marché voyages et déplacements

Comme tout le monde l'a constaté, la plateforme OREE ne fonctionne plus, et ce sujet devient épidermique...

Des dysfonctionnements récurrents sont constatés. Les personnels en sont réduits à avancer les frais ce qui est inadmissible. Le directeur financier avoue que depuis le début, c'est toujours été compliqué avec Travel Planet. Depuis le 15 décembre 2025, le prestataire est en incapacité d'adresser des billets de train, puis de réserver les hôtels et d'établir les états de frais. Les anciens dirigeants de Travel Planet sont en procédure judiciaire et 3 directeurs ont changé...

Un nouveau marché doit être attribué fin mars, avec une solution intégrative de groupement, des prestataires qui travaillent ensemble.

Le directeur financier estime qu'il devrait y avoir une période de 3 mois avant l'installation de l'ensemble du dispositif, donc pas avant la fin du 1^{er} semestre 2026.

Les représentants du personnel réclament que l'administration informe clairement les personnels des avancées, et de la recherche de solutions pour mettre fin à ce problème, qui les obligent à avancer les frais de déplacement.

Les autres points à l'ordre du jour sont reportés :

- Présentation de la situation de l'emploi
- Présentation de l'instruction mise à jour sur l'organisation générale de l'ONF (avis)
- Point d'information sur le projet SIRH
- Présentation du projet de charte sur l'usage de l'intelligence artificielle à l'ONF
- Bilan des lignes directrices de gestion (LDG) mobilités 2024
- Retour sur le recours aux cabinets de conseil

Le prochain CSA central aura lieu le 21 mai 2026.

Vos représentants en CSA central,

MARTIN Patrice
CANAL Philippe
TEYSSÉDRE Olivier
HAEUSSLER J-Philippe
BRUNNER Laurent

VINOT Véronique
LABOURÉ Anne
SPIRKEL Sébastien
MARIOTON Benjamin
GIGON Emmanuel

